

# RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



**AG du 27/09/23**

*Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 – MATE*

*Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-*

# Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>4</b>
1.1	Présentation : coopération intercommunale	4
1.2	Modalités d'exploitation du service	6
<b>2</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
2.1	<b>La collecte des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>7</b>
2.1.1	La collecte en bacs	8
2.1.2	La collecte en apport volontaire	11
2.1.3	La collecte en déchèterie	13
2.2	<b>Autres collectes</b>	<b>20</b>
2.2.1	Filets et bâches	20
2.2.2	Collecte ponctuelle d'amiante	20
2.3	<b>Le traitement et valorisation</b>	<b>20</b>
2.3.1	Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes	20
2.3.2	Localisation des unités de traitement et valorisation existantes	21
2.3.3	Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes	21
2.3.4	La valorisation biologique	24
2.3.5	II.4.3. La valorisation énergétique	25
<b>3</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>26</b>
3.1	<b>Dépenses de fonctionnement du service*</b>	<b>26</b>
3.2	<b>- Modalités de financement du service</b>	<b>27</b>
3.2.1	Recettes liées au tri des déchets	27
3.2.2	Contribution des usagers particuliers	27
3.2.3	Contribution des autres usagers (non-particuliers)	28
3.3	<b>- Analyse des Coûts : matrice comptacoût</b>	<b>28</b>
3.3.1	Coût moyen du service par habitant	28
3.3.2	Contribution à l'habitant	28
3.3.3	Nature des charges principales en 2022	29
3.3.4	Nature des produits principaux en 2022	29
<b>4</b>	<b>LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN)</b>	<b>30</b>
4.1	<b>Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire</b>	<b>30</b>
4.2	<b>- Quantités collectées en déchèterie</b>	<b>30</b>
4.3	<b>- Quantités totales</b>	<b>30</b>
<b>5</b>	<b>MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>32</b>
5.1	<b>Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité</b>	<b>32</b>
5.1.1	VI.1.1. Optimisation du Tri	32
5.1.2	La Prévention des déchets	32
5.1.3	Le Programme de Prévention des déchets ménagers	32
5.1.4	Le CODOEC	32
5.1.5	Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)	34

<b>6</b>	<b>SYNTHESE ET PROJETS .....</b>	<b>35</b>
<b>6.1</b>	<b>Bilan des actions en 2022 .....</b>	<b>35</b>

# 1 CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2022.

## 1.1 Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 3 Communautés de Communes et 1 Agglomération, correspondant à 27 241 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le SICTOM des Couzes assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupement. En complément de cette collecte, il existe des points d'apport volontaire (nommés PAV).

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

### Population communale municipale - INSEE 01/01/2023

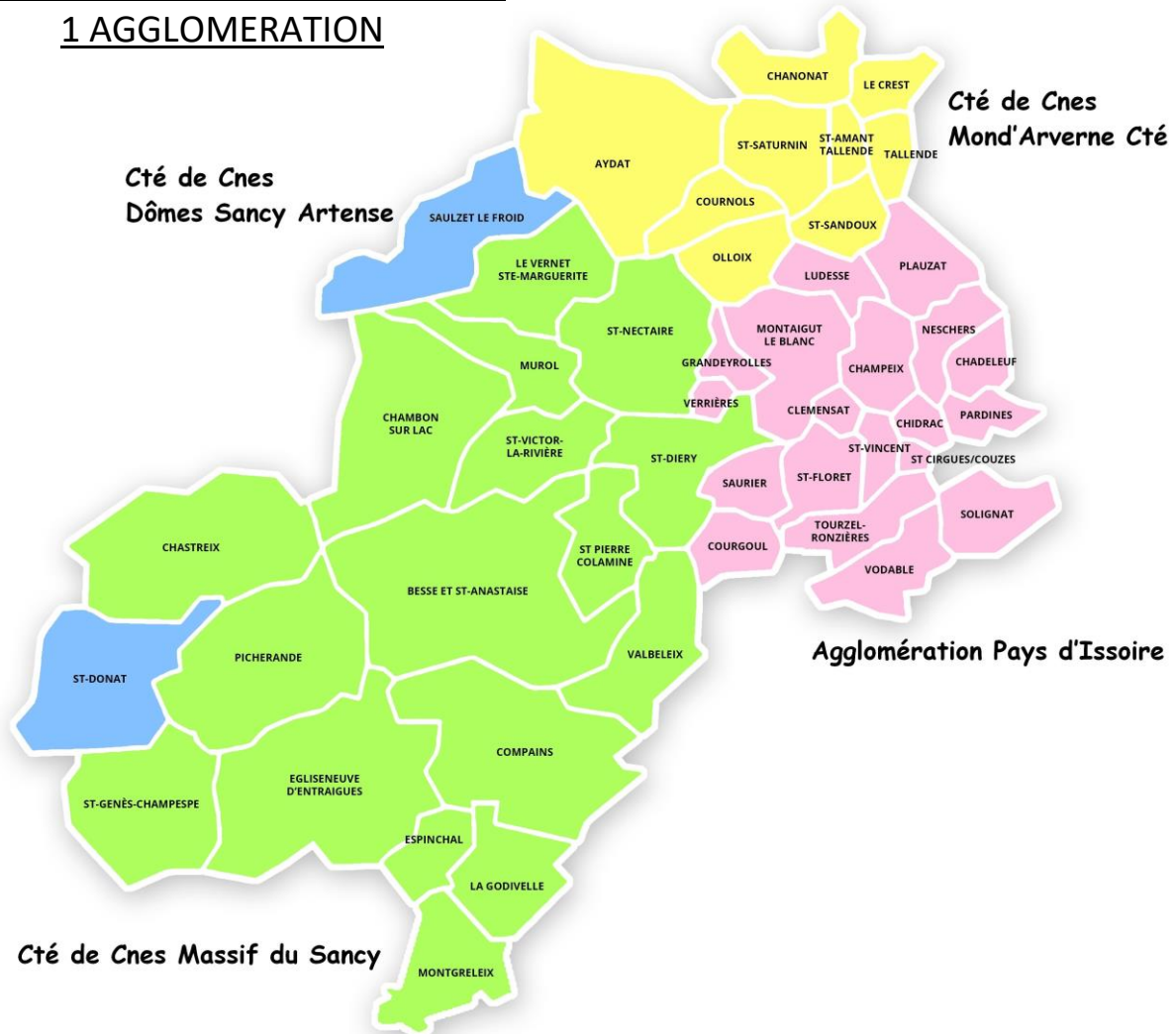
Communes	Hab.	Communes	Hab.
AYDAT	2 511	PICHERANDE	318
BESSE ET ST ANASTAISE	1 476	PLAUZAT	1 758
CHADELEUF	434	SAINT AMANT TALLENDE	1 752
CHAMBON SUR LAC	418	SAINT CIRGUES SUR COUZE	351
CHAMPEIX	1 424	SAINT DIERY (dont Creste)	530
CHANONAT	1 712	SAINT DONAT	200
CHASTREIX	227	SAINT FLORET	246
CHIDRAC	531	SAINT GENES CHAMPESPE	216
CLEMENSAT	120	SAINT NECTAIRE	765
COMPAINS	127	SAINT PIERRE COLAMINE	250
COURGOUL	61	SAINT SANDOUX	980
COURNOLS	233	SAINT SATURNIN	1 160
CREST (LE)	1 279	SAINT VICTOR LA RIVIERE	249
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	338	SAINT VINCENT	416
ESPINCHAL	95	SAULZET LE FROID	284
GODIVELLE (LA)	16	SAURIER	269
GRANDEYROLLES	53	SOLIGNAT	518
LUDESSE	509	TALLENDE	1 502
MONTAIGUT LE BLANC	891	TOURZEL RONZIERES	200
MONTGRELEIX	41	VALBELEIX	132
MUROL	610	VERNET SAINTE MARGUERITE LE	311
NESCHERS	855	VERRIERES	72
OLLOIX	312	VODABLE	193
PARDINES	296	<b>TOTAL :</b>	<b>27 241</b>

Selon les chiffres INSEE au 1er janvier 2023, la population du territoire du SICTOM des Couzes est de 27.241 habitants au lieu de 27.094 habitants au 1er janvier 2022, soit une augmentation de 0,5 %. En 10 ans la population a augmenté de 4,39 %.

# SICTOM DES COUZES

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

1 AGGLOMERATION



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 258 870 hectares.

## 1.2 Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Nature du service		Mode de gestion	Prestataires
COLLECTE	Collecte ordures ménagères	Régie directe	-
	Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
	Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Accueil - exploitation	Régie directe	-
	Evacuation des bennes de déchets jusqu'aux plateformes de valorisation	Prestation de service	PAPREC Auvergne
	Collecte déchets dangereux (huile moteur incluse)	Prestation de service	CHIMIREC Massif Central
	Collecte des Déchets électriques Collecte des Textiles Collecte des Meubles Collecte des DASRI Collecte des Piles Collecte des Néons - Lampes	Eco-Organismes	Ecosystem Refashion Eco Mobilier DASTRI Corepile Ecosystem

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat. Néanmoins, la réglementation impose aux producteurs l'obligation de traitement des déchets mis sur le marché. La notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet de développer des éco-organismes qui aident les collectivités financièrement et logistiquement sur la mise en place de nouvelle collecte.

Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, il s'occupe du traitement de ces dernières.

Nature du service		Flux	Prestataires
COLLECTE	Quai de transfert	OM - TS	Transport : PAPREC Auvergne
	Traitement des ordures ménagères	OM	VERNEA
	Tri des emballages	TS	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Traitement des divers types de déchets	Cartons Gravats Encombrants Bois Ferraille Déchets dangereux	PAPREC Auvergne COLAS Gerzat VERNEA BOILON PRAXY CHIMIREC
PLATEFORME DE DECHETS VERTS	Broyage et compostage des déchets verts	Déchets verts	ECOVERT-BOILON Co-compostage
ENFOUISSEMENT	Stockage en ISDND	-	-

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 La collecte des déchets ménagers et assimilés

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

**Déchets ménagers et assimilés (DMA)** : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- **Ordures ménagères et assimilées** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
  - **Ordures ménagères « strictes »** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
    - **Ordures ménagères résiduelles** : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
    - **Collecte sélective** : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
  - **Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.**
- **Déchets occasionnels** : déchets collectés en déchèteries.

#### **Les ordures ménagères et assimilées**

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

#### **La collecte sélective en bacs jaunes**

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Ils sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

## La collecte sélective en points propres

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre.

Sont également collectées les huiles de vidange et les piles (transférées en déchèterie).

### **2.1.1 La collecte en bacs**

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes de 19T depuis septembre 2015, ainsi qu'un véhicule de remplacement. Un camion de 16T a été acheté en 2017 pour les communes difficiles d'accès.

#### *2.1.1.1 Modalités*

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à cuve grise et à couvercle jaune pour déposer leurs emballages recyclables. Les bacs de regroupement des Ordures Ménagères sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

#### *2.1.1.2 Fréquences de collecte*

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques + campings	C1 à C3	Jusqu'à C6

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h. Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	Pas de collecte sélective	
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques + campings	C1	Jusqu'à C3



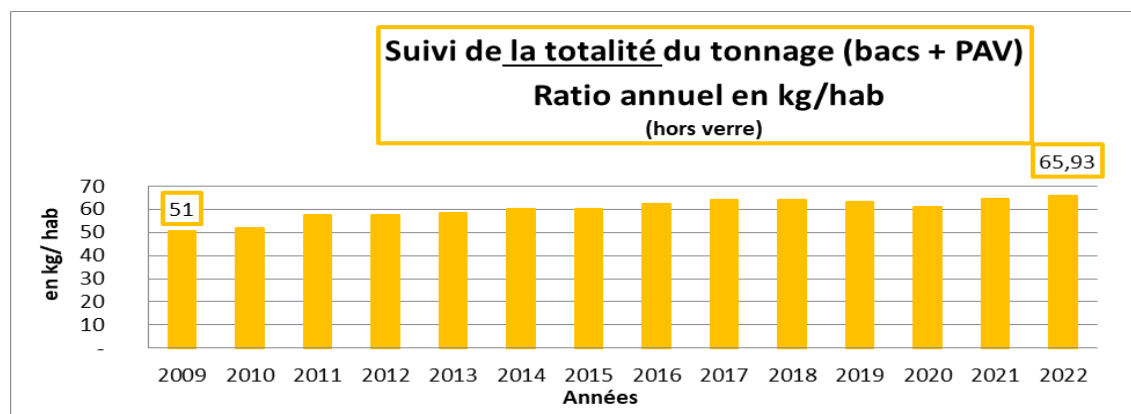
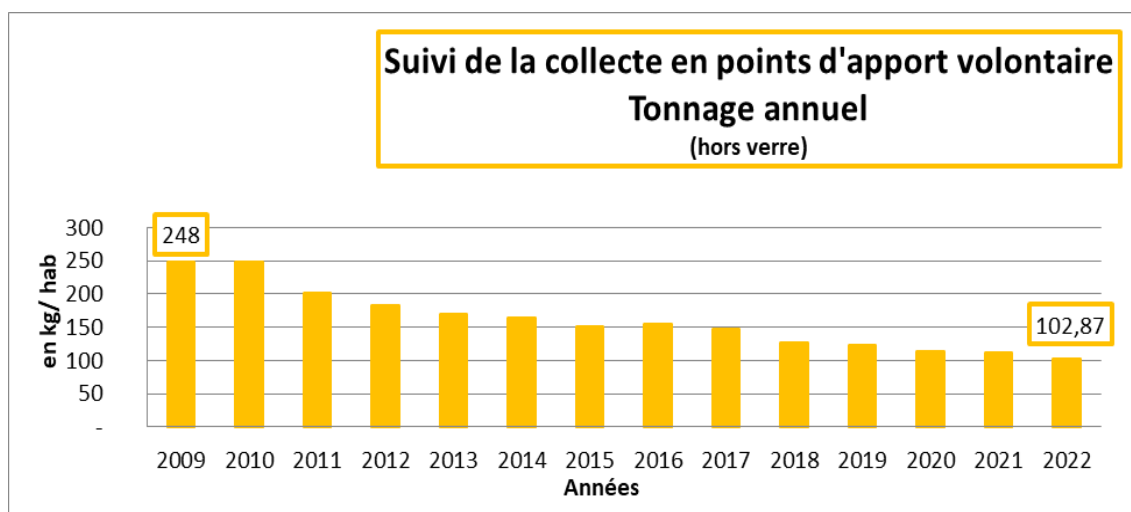
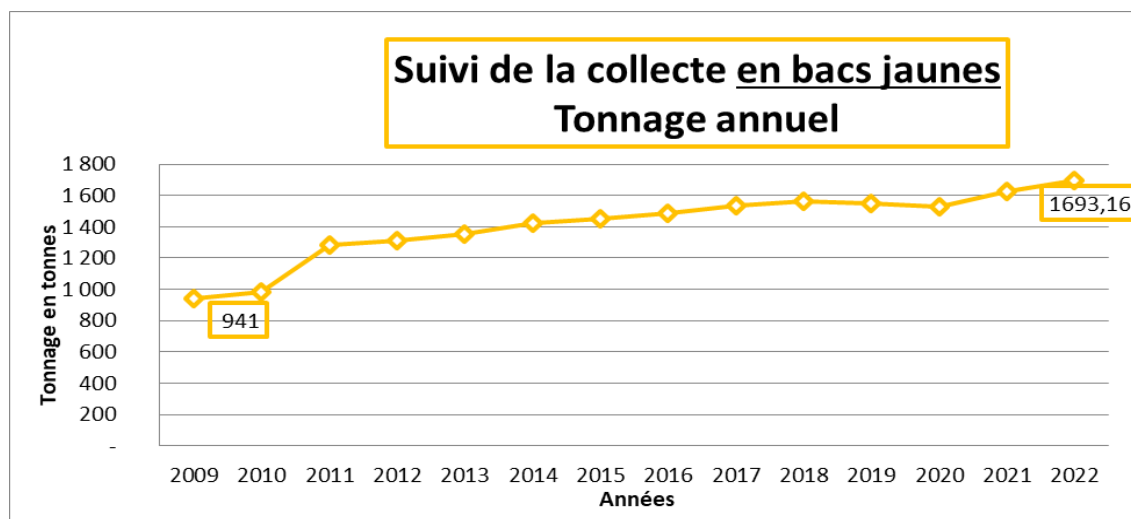
### 2.1.1.3 Tonnages collectés

#### **Collecte sélective des emballages :**

**BACS :** En 2022, **1.693,16 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit **une augmentation des tonnages de 4,20% par rapport à 2021**.

**PAV :** Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent **102,87 tonnes**, soit une **diminution de 8,12 %**.

**TOTAL :** Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages au 1<sup>er</sup> mai 2021, on constate que le **ratio à l'habitant est passé à près de 66 kg/hab/an** (64 kg/hab/an en 2021).

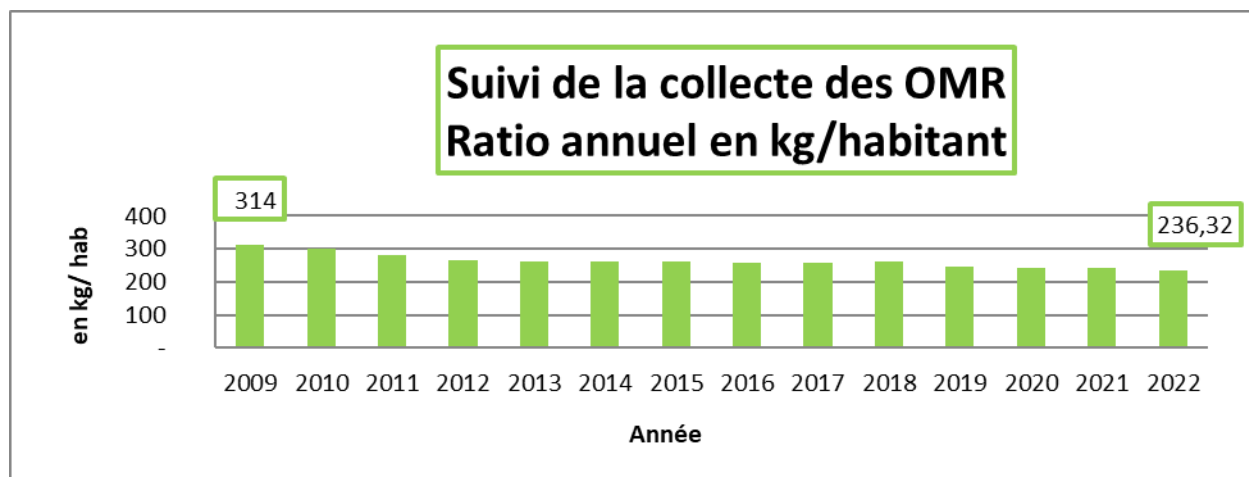
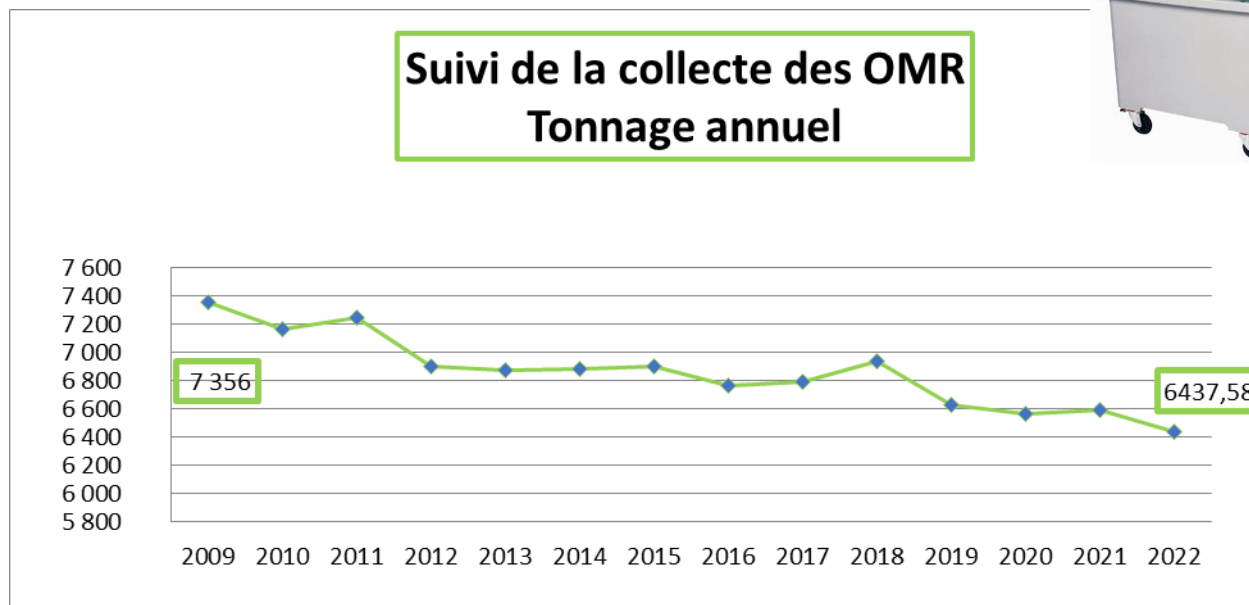


A noter : seulement trois communes ne sont pas équipées de bacs collecte sélective (Courgoul, la Godivelle et Montgreleix). Ils ont accès à des points propres.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri PAPREC (anciennement ECHALIER) à Clermont-Ferrand.

**Collecte des ordures ménagères et assimilées :**

En 2022, le tonnage total concerné par la collecte ordures ménagères est de **6.438 tonnes**, **le tonnage est en baisse**. Cela correspond à **un ratio à l'habitant de 236 kg/an/hab, soit -7kg/2021 !**



Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation VERNEA, géré par le VALTOM.

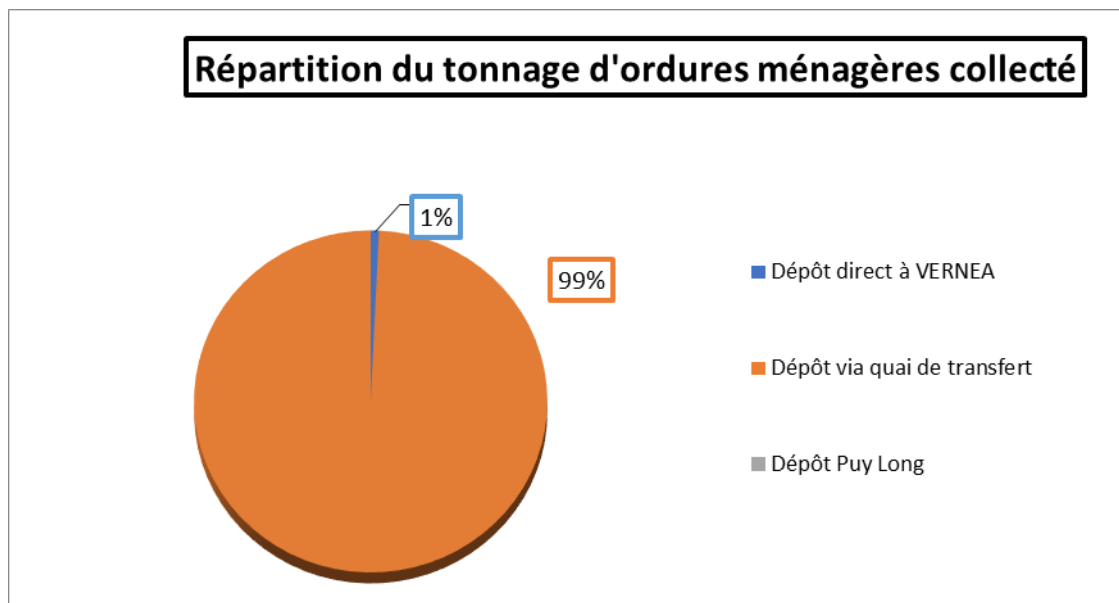
**2.1.1.4 Synthèse collecte en bacs**

Matériaux collectés <u>en bacs</u>	2021		2022		Evolution en tonne	en kg/an/hab
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.		
<b>Ordures ménagères</b>	6 593,78	<b>243,37</b>	6 437,58	<b>236,32</b>	-2,37%	-2,90%
<b>Collecte sélective</b>	1 624,88	<b>59,97</b>	1 693,16	<b>62,15</b>	4,20%	1,73%
<b>Total</b>	8 218,66	<b>303,34</b>	8 130,74	<b>298,47</b>	-1,07%	-1,60%
population (municipale)	<b>27 094</b>		<b>27 241</b>		0,54%	

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les ordures ménagères et le tri sélectif collectés par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA sont occasionnels.

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km
Saint-Diéry	VERNEA	PAPREC ECHALIER	41 km
Saint-Diéry	Centre de tri	PAPREC ECHALIER	44 km

Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :



## 2.1.2 La collecte en apport volontaire

### 2.1.2.1 Modalités

La collecte en apport volontaire sur le territoire est composée ainsi :

	Verre	Multi matériaux	Huile noire	Piles
Nombre de contenants	202	203	32	46
Type de contenant	Colonne	Colonne	Colonne	Borne
Tonnage collecté ménage 2022	1 280,56	102,87	10,75	2,839
Tonnage collecté ménage 2021	1 280,92	111,85	17,50	2,103
Evolution en %	0 %	- 8 %	- 39 %	+ 35 %

Les colonnes multimatériaux sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 116 colonnes sur les points propres ainsi que 87 colonnes isolées (soit 203 colonnes multimatériaux).

Les colonnes à verre sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 61 colonnes sur les points propres ainsi que 141 colonnes isolées (soit 202 colonnes à verre).

Vous avez peut-être vu ces nouvelles colonnes, de tri sélectif ou de verre, installées dans certains hameaux du territoire. En 2021 et 2022, 87 colonnes de tri et 21 colonnes à verre ont été déployées. Celles-ci sont destinées à desservir des zones du territoire encore non équipées en contenant de collecte adéquat. Dans cette dynamique, le SICTOM souhaite remplacer l'ensemble de ses bacs de collecte par des colonnes.

**D'ici 2026, toutes les communes du SICTOM des Couzes seront équipées en tout colonne.**



En 2018, des bornes pour stocker les piles ont été distribuées aux communes, permettant de faciliter l'apport des usagers. Elles sont ensuite ramenées en déchèteries pour être collectées par la société COREPILE.

Les bornes sur les points propres étant cassées, ou ayant disparus, la solution de les implanter en mairie ou dans les petits commerces évite la dégradation suite aux intempéries.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

**Les conteneurs multimatériaux (collecte sélective) ainsi que pour le verre** sont collectés par les Etablissements PAPREC (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies via des contrats avec des repreneurs.

**Les huiles de vidange** sont collectées et traitées par la Société CHIMIREC à Mende (48).

### 2.1.2.2 Quantités collectées

Toutes colonnes confondues, près de 1 395 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2022 sur les points d'apport volontaire.

Matériaux collectés	2021		2022		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
<b>Verre</b>	1 280,92	<b>47,02</b>	1 280,56	<b>47,01</b>	<b>-0,03%</b>
<b>Multimatériaux</b> <i>(corps creux et plats en mélange)</i>	111,85	<b>4,11</b>	102,87	<b>3,78</b>	<b>-8,12%</b>
<b>TOTAL</b>	1 392,77	<b>51,13</b>	1 383,43	<b>50,78</b>	<b>-0,68%</b>
population (municipale)	<b>27 094</b>		<b>27 241</b>		

Huile de vidange	2021		2022		Evolution
	Tonnes	Kg/an/hab.	Tonnes	Kg/an/hab.	Kg/an/hab.
<b>TOTAL</b>	17,50	<b>0,65</b>	24,71	<b>0,91</b>	<b>40,41%</b>
population (municipale)	<b>27 094</b>		<b>27 241</b>		

### 2.1.3 La collecte en déchèterie

#### 2.1.3.1 Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

**Veyre-Monton (SBA)** pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

**Saint-Genès-Champanelle** (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet le Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'utilisateur doit se renseigner auprès de Clermont Communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

### 2.1.3.2 Horaires d'ouvertures

	<b>MONTAIGUT LE BLANC</b>	<b>BESSE</b>
	Route de Reignat 63320 MONTAIGUT LE BLANC 04.73.96.72.11	RD 978 – Chilosa 63610 BESSE 04.73.79.53.16
Lun	FERMÉ	9h-12h / 13h-17h
Mar	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu		FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	<b>VEYRE-MONTON</b>	<b>SAINT GENES CHAMPANELLE</b>
	RD 213 Lieu-dit la Nave 63960 VEYRE-MONTON 04.73.64.74.44	RD 96 Route de Nadaillat Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE 04.73.87.31.47
Lun	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	FERMÉE
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		
Jeu		
Ven		
Sam		

### 2.1.3.3 Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

⇒ Pour les Particuliers : gratuit.

⇒ Pour les Professionnels :

- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 15 ou 25 € HT le passage par dépôt (selon le type du véhicule).
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

### 2.1.3.4 Fréquentation

Déchèterie	2021				2022				Evolution
	Particuliers	Pro.	Services communaux	Total	Particuliers	Pro.	Services communaux	Total	
Besse	7 380	293	553	<b>8 226</b>	7 646	429	687	<b>8 762</b>	+ 6,52 %
Montaigut	19 595	53	704	<b>20 352</b>	11 483	31	479	<b>11 993</b>	- 41,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 975</b>	<b>346</b>	<b>1 257</b>	<b>28 578</b>	<b>19 129</b>	<b>460</b>	<b>1 166</b>	<b>20 755</b>	- 27,37 %

La fréquentation est en baisse de près de 27 % en 2022 suite à la fermeture de la déchèterie de Montaigut le Blanc le temps des travaux de mise aux normes de septembre à décembre 2022.

### *2.1.3.5 Les différents apports en bennes gravitaires*

Lors de la création des déchèteries sur le territoire en 2000, la collecte séparée des 6 flux ci-dessous a été mise en place pour :

- Les cartons,
- Le bois,
- Le tout venant (encombrants),
- La ferraille,
- Les gravats,
- Les déchets verts.

La société PAPREC AUVERGNE a été missionnée par le SICTOM des Couzes afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Afin d'améliorer la captation de déchets valorisables, des nouveaux flux sont apparus en déchèterie permettant aux usagers d'augmenter la valorisation des déchets.

### *2.1.3.6 La collecte des radiographies*

Le SICTOM des Couzes a signé une convention en 2018 avec l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical), qui collecte les radios gratuitement.

### *2.1.3.7 La collecte des D.A.S.R.I.*

#### **Présentation :**

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boîtes dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

#### **Quantités collectées :**

Les boîtes fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 50 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Retrouvez le tonnage en page 17.

### *2.1.3.8 La collecte du textile*

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 31 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ».


<b>En 2022, déchèteries comprises, 79,19 tonnes ont été collectées sur notre territoire, soit le même tonnage que l'année précédente.</b>
---

### 2.1.3.9 La collecte des DEEE

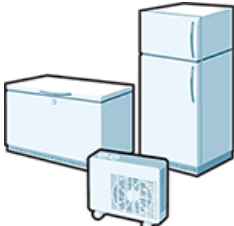
Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1<sup>er</sup> Juillet 2022, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :


#### Le gros électroménager hors froid

	<p>Ce flux regroupe <b>tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid</b>. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eaux ou encore les lave-vaisselles. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contreponds des lave-linges par exemple).</p>
---	--


#### Le gros électroménager froid

	<p>Ce flux regroupe <b>tous les gros appareils qui produisent du froid</b>. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.</p>
--	--

#### Les écrans

	<p>On retrouve dans ce flux <b>tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces</b> (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.</p>
---	---

#### Les petits appareils

	<p>Cette vaste famille regroupe <b>tous les autres appareils de petite taille</b>, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou <a href="#">les téléphones portables</a>. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.</p>
---	---



### 2.1.3.10 La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2018, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à renouveler la convention tripartite entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. La société CHIMIREC réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques\* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

En 2019, le SICTOM des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour que les cartouches d'encre de nos déchèteries soient collectées gratuitement. Auparavant, c'était la Société CHIMIREC qui les collectait. Cette récupération permet à la Ligue, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer, notamment auprès du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand.

### 2.1.3.11 La collecte des lampes

Le SICTOM des Couzes a renouvelé son engagement auprès de Recylum lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2021.

Recylum est l'éco-organisme qui s'occupe de l'organisation de la collecte des lampes. Ce dernier accepte :

	<b>Les matériels d'éclairage</b> (DEEE professionnels de la catégorie 5)
	<b>Les dispositifs médicaux</b> (DEEE professionnels de la catégorie 8)
	<b>Les instruments de surveillance et de contrôle</b> (DEEE professionnels de la catégorie 9)
	<b>Les lampes</b> (DEEE ménagers de la catégorie 5)

### 2.1.3.12 La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, **les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits.**

Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements puis fait appel à ECHALIER afin de collecter et transporter les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

### 2.1.3.13 La collecte des meubles

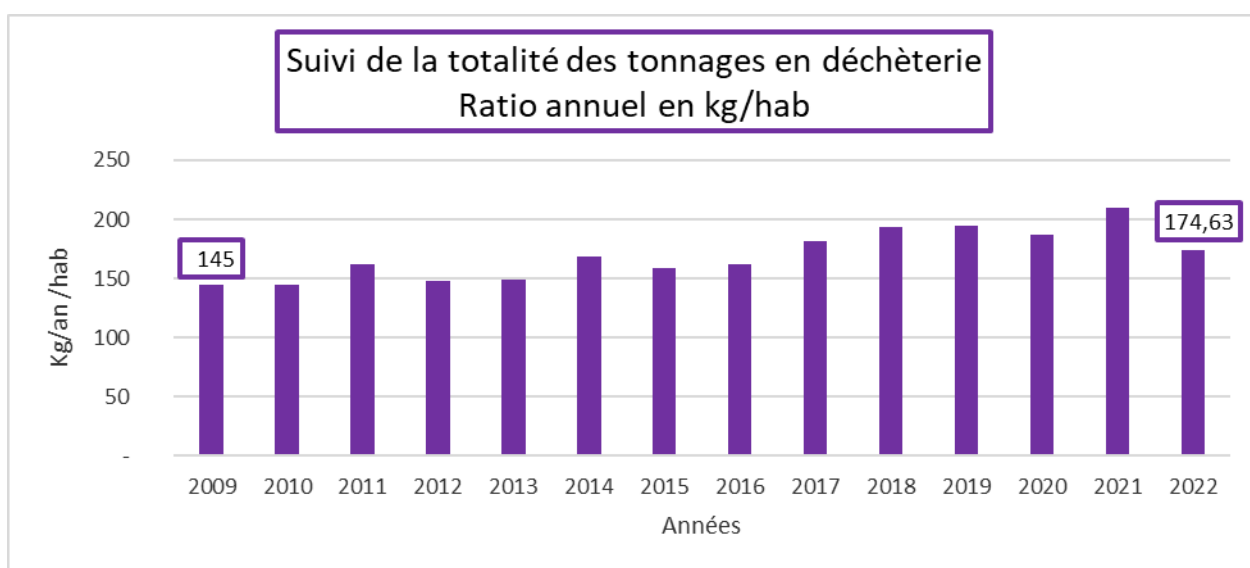
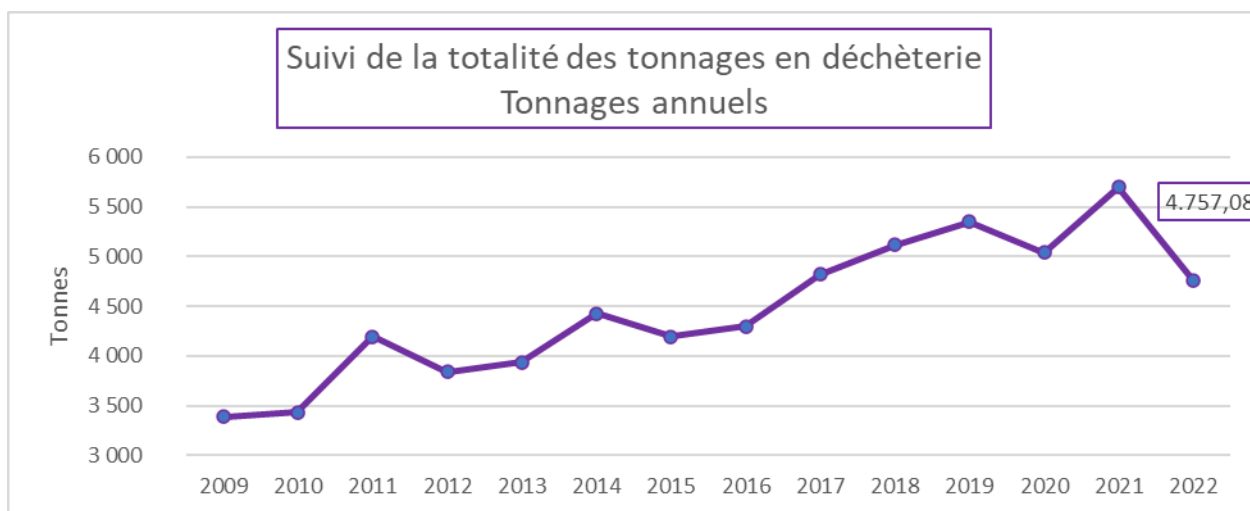
Une benne « ECOMOBILIER » a été installée à la déchèterie de Montaigut le Blanc depuis mars 2019 qui est destinée à recevoir l'ensemble des déchets d'ameublement (chaise, meuble, literie, matelas).

### 2.1.3.14 Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Matériaux collectés		2021		2022		Evolution
		tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		<b>27 094</b>		<b>27 241</b>		
<b>Déchets valorisés</b>	Gros cartons	190,41	7,03	183,62	6,74	-4,09%
	Ferrailles	172,28	6,36	181,54	6,66	4,81%
	Bois	928,22	34,26	821,56	30,16	-11,97%
	Encombrants VERNEA	1517,48	56,01	1260,42	46,27	-17,39%
	Gravats valorisés plateforme de valorisation	1506,40	55,60	1181,88	43,39	-21,97%
	Déchets verts	810,00	29,90	730,85	26,83	-10,26%
	D.E.E.E. dont :	-	-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	50,33	<b>1,86</b>	35,73	<b>1,31</b>	-29,39%
	- Gros électroménager froid	37,24	<b>1,37</b>	27,73	<b>1,02</b>	-25,94%
	- Ecran	18,16	<b>0,67</b>	12,16	<b>0,45</b>	-33,39%
	- Petit appareil de mélange	32,41	<b>1,20</b>	29,29	<b>1,08</b>	-10,11%
	- Lampes et tubes fluorescents	0,57	<b>0,02</b>	0,73	<b>0,03</b>	27,38%
	<b>TOTAL</b>	<b>138,71</b>	<b>5,12</b>	<b>105,64</b>	<b>3,88</b>	-24,25%
	Pneus	82,46	3,04	61,68	2,26	-25,60%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	3,88	0,14	3,97	0,15	1,74%
	Huile noire	14,85	0,55	13,95	0,51	-6,57%
	Piles	2,10	0,08	2,84	0,10	34,27%
	Tissus	7,46	0,28	9,19	0,34	22,53%
Mobilier Eco Mobilier	133,70	4,93	78,94	2,90	-41,28%	
Cartouches d'encre	0,10	0,00	0,08	0,00	-20,43%	
Radiographie	0,10	0,11	0,10	0,10	0,00%	
<b>Sous total</b>	<b>5508,15</b>	<b>203,30</b>	<b>4636,26</b>	<b>170,19</b>	<b>-16,28%</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés	112,34	4,15	63,18	2,32	-44,06%
	Encombrants Puy-Long	40,62	1,50	30,08	1,10	-26,35%
	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	32,84	1,21	27,46	1,01	-16,83%
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,30	0,01	0,11	0,00	-64,86%
	Amiante lié	-	-	-	-	-
	<b>Sous total</b>	<b>186,10</b>	<b>6,87</b>	<b>120,83</b>	<b>4,44</b>	<b>-35,43%</b>
<b>Total des apports</b>		<b>5694,25</b>	<b>210,17</b>	<b>4757,08</b>	<b>174,63</b>	<b>-16,91%</b>

En 2022, le tonnage total collecté en déchèteries est de **4.757,08 tonnes**. **Le ratio à l'habitant a diminué, il passe de 210 à 174,6 kg/an/hab. soit une baisse de près de 17 % dû en partie à la fermeture de la déchèterie de Montaigut le Blanc le temps des travaux de mise aux normes.**



### 2.1.3.15 Quantités de DMA collectés de 2010 à 2020 sur une base 100

ANNEE	Pop munic.	OM	TRI SELECTIF	VERRE	DECHET.	Huiles PAV + Déch	Textiles PAV + Déch	TOTAL	Kg/hab /an	Base 100 en kg/hab/an
2010	24 103	7 166,0	1 234,0	810,0	3 409,0	12,6	4,3	12 635,9	524,25	100,00
2011	25 875	7 245,0	1 483,6	900,0	4 174,8	23,0	13,3	13 839,7	534,87	102,03
2012	26 037	6 900,0	1 497,0	905,0	3 838,5	12,7	12,0	13 165,2	505,63	96,45
2013	26 096	6 872,0	1 523,0	918,0	3 925,4	14,0	61,0	13 313,4	510,17	97,31
2014	26 227	6 886,6	1 585,1	966,0	4 548,7	13,1	91,0	14 090,5	537,25	102,48
2015	26 386	6 903,8	1 604,7	971,8	4 271,7	14,1	99,6	13 865,7	525,49	100,24
2016	26 516	6 764,9	1 643,8	1 013,6	4 355,7	10,3	108,1	13 896,5	524,08	99,97
2017	26 580	6 794,2	1 681,6	1 032,0	4 838,4	18,0	125,2	14 489,4	545,12	103,98
2018	26 678	6 935,7	1 690,7	1 140,0	5 160,0	15,5	124,0	15 065,9	564,73	107,72
2019	26 826	6 629,8	1 672,5	1 135,1	5 327,4	25,1	125,1	14 915,0	555,99	106,05
2020	26 931	6 565,0	1 641,0	1 238,0	5 017,2	24,7	104,4	14 590,3	541,77	103,34
2021	27 094	6 593,7	1 736,7	1 280,9	5 671,9	17,5	80,4	15 391,1	568,06	108,36
2022	27 241	6 437,6	1 796,0	1 280,5	4 733,9	24,7	79,1	14 351,8	526,85	100,50

## **2.2 Autres collectes**

### **2.2.1 Filets et bâches**

La Chambre d'Agriculture organise des collectes de bâches agricoles et filets d'enrubannage sur le territoire. Pour faciliter ces collectes, le SICTOM des Couzes met à disposition un lieu de dépôt 2 fois par an sur le site de Saint-Diéry. En 2022, elles se sont déroulées les mardis 17 et 31 mai. 54 exploitations ont participé permettant de collecter :

Films d'enrubannage	22.9 T (9.7 T en 2021),
Bâches d'ensilage	4.1 T (5 T en 2021),
Filets	7.5 T (9.5 T en 2021),
Ficelles	2.4 T (2.1 T en 2021).

### **2.2.2 Collecte ponctuelle d'amiante**

Cette collecte ponctuelle a débuté en septembre 2020 et se déroule tous les trimestres sur une demi-journée. Elle a été mise en place afin d'éviter la présence d'amiante dans les bennes gravats des déchèteries. En effet, les bennes contenant de l'amiante doivent être dépolluées et cela engendre des coûts supplémentaires assez conséquent.

**Sur l'année 2022, 73 usagers sur le territoire syndical ont pu bénéficier du service (106 en 2021), ceci représente 9,91 tonnes collectées soit 5T de moins qu'en 2021.**

Rappel des conditions de participation les plus importantes :

- **Limité à 100 kg/an et par foyer**
- **Prise de rendez-vous obligatoire**
- **Conditionner l'amiante dans le big bag fourni par la collectivité**
- **Remorque obligatoire**

## **2.3 Le traitement et valorisation**

### **2.3.1 Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes**

Tous les déchets collectés sont traités et/ou valorisés de diverses manières selon leur nature :

		Mode de traitement
OMA	OMR	Incinération avec production d'électricité Enfouissement après stabilisation
	Collecte sélective	Tri, puis recyclage matière
	Verre	Recyclage matière

DECHETERIE	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière
	Bois	Recyclage matière
	Carton	Recyclage matière
	DASRI	Incinération avec cogénération
	Déchets dangereux	Incinération avec récupération d'énergie Recyclage matière
	Déchets verts	Co-Compostage
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière
	Meubles	Recyclage matière Incinération avec récupération d'énergie
	Ferraille	Recyclage matière
	Gravats	Recyclage matière, Enfouissement
	Huile alimentaire	Biocarburant, Méthanisation
	Huile de vidange	Incinération avec récupération d'énergie
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière
	Tout-venant	Incinération avec récupération d'énergie
	Piles	Recyclage matière
	Pneus	Recyclage matière
Textile	Recyclage - Réemploi	

### 2.3.2 Localisation des unités de traitement et valorisation existantes

La plupart des exutoires sont sur le territoire du SICTOM des Couzes :

Unités de traitement ou de valorisation	Adresse (siège social)	Flux
VERNEA	Clermont-Ferrand	OMR Tout-venant
ISDND Puy-Long	Clermont-Ferrand	OMR - Gravats
CHIMIREC	Mende	Déchets dangereux, huile alimentaire, huile moteur
PROCAR	Joze (63)	Pneus
PRAXY	Issoire (63)	Cartons Ferraille Meubles
ECOVERT-BOILON Agriculteurs	Lempty (63) Local	Déchets verts Bois
COLAS	Gerzat (63)	Gravats
VEOLIA	Gerzat (63)	DEEE

### 2.3.3 Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes

Le Réemploi, le recyclage, la valorisation matière, biologique, énergétique sont les différents moyens mis en œuvre par le SICTOM des Couzes afin de traiter les déchets ménagers et assimilés collectés.

### 2.3.3.1 La valorisation matière – En centre de tri

#### 2.3.3.1.1 Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société Echalié à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par CITEO.

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes sur le centre de tri PAPREC.

Tonnages collectés	2021		2022		Evolution kg/an/hab.
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	
population (municipale)	<b>27 094</b>		<b>27 241</b>		
Journaux Magazines	305,77	11,29	323,63	11,88	5,27%
Carton	557,62	20,58	533,63	19,59	-4,82%
Briques alimentaires	30,16	1,11	30,66	1,13	1,12%
Bouteilles plastique PET	78,04	2,88	70,60	2,59	-10,03%
Bouteilles plastique PEHD	63,19	2,33	61,42	2,25	-3,32%
Emballage acier	53,86	1,99	46,64	1,71	-13,88%
Emballage alu	9,10	0,34	10,09	0,37	10,31%
Petit alu (capsules, opercules)	6,14	0,23	5,92	0,22	-4,10%
Papiers de bureautique	21,43	0,79	49,70	1,82	130,67%
Pots et barquettes (flux en dvpt)	40,40	1,49	55,24	2,03	35,98%
Films PE	35,90	1,33	33,66	1,24	-6,74%
Autres Papiers	45,57	1,68	96,14	3,53	109,82%
Refus	454,84	16,79	442,75	16,25	-3,18%
<b>TOTAL freinte déduite</b>	1702,00	62,82	1760,11	64,61	-
<b>Total</b>	<b>1 736,73</b>	<b>64,10</b>	<b>1 796,03</b>	<b>65,93</b>	2,86%

\* (Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> mai 2021).

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés a légèrement diminué. Elle représente 25% du tonnage. ***Des efforts sur le tri sont encore à réaliser, la moyenne nationale étant à 15,4%.***

En effet, le refus de tri est très coûteux pour la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité.

Lorsque les déchets arrivent au centre de tri, ils sont triés par les agents. Quand il y a des erreurs, ces déchets sont refusés, puis pesés, et expédiés vers le Syndicat de Traitement des déchets (VALTOM), afin d'être définitivement traités (Coût supplémentaire engendré : 329,34€ TTC/tonne).

Néanmoins, les recettes concernant la collecte sélective sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre 2022. Ces tonnages (ci-dessous) donnent droit à des recettes.

Tonnages sortants	2021		2022		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)	27 094		27 241		
Briques alimentaires	9,11	0,34	54,60	2,00	496,11%
Bouteilles plastique PET	49,44	1,82	128,54	4,72	158,59%
Bouteilles plastique PEHD	25,28	0,93	118,02	4,33	364,33%
Emballage acier	13,00	0,48	50,14	1,84	283,61%
Emballage alu	3,00	0,11	8,00	0,29	165,23%
EMR PCNC (Journaux-magazines + cartons bruns)	264,41	9,76	811,74	29,80	205,34%
EMR PCNC (papiers cartons d'emballages + cartons bruns déchèterie)	768,30	28,36	599,28	22,00	-22,42%
Pots et barquettes (flux développement)	15,81	0,58	49,77	1,83	213,10%
Films PE ( <i>sachets souples plastiques</i> )	3,00	0,11	49,76	1,83	1549,72%
<b>Total</b>	<b>1 151,35</b>	<b>42,49</b>	<b>1 869,85</b>	<b>68,64</b>	61,53%

\* (Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> mai 2021).

Une hausse de 61,53% est constatée sur les tonnages sortants par rapport à l'année 2021 qui est dû notamment aux stocks 2021 évacués par le centre de tri.

### 2.3.3.1.2 Repreneurs et rachat de matières

Le SICTOM des Couzes reste propriétaire de toutes les matières de la collecte sélective une fois triées, sauf des Journaux-Magazines et Gros de Magasin, propriétés du VALTOM.

Le SICTOM des Couzes, après avoir mis en concurrence plusieurs repreneurs via une consultation avec le SIVOM Alpin, a établi des contrats de reprise pour l'ensemble des flux de la collecte sélective listés ci-dessous :

Matériau trié	Filière de reprise*	Repreneurs	Siège Social
Cartons EMR (5.02)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Option Filière	VALORPLAST	Paris (75)
Cartons déchèteries (1.05)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en acier	Option Filière	ARCELORMITTAL France	Saint-Denis (93)
ELA / Tétra (5.03)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en aluminium	Option Filière	Regeal Affimet	Paris (75)
Verre	Option Filière	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)
Journaux – magazines	<i>Option fédération</i>	NORSKE SKOG	Golbey (88)
Gros de Magasin	<i>Option fédération</i>	SAICA	Laveyron (26)
Papiers de bureautique	<i>Option fédération</i>	Ets Echalièr PAPREC	Saint Ours les Roches
Pots et barquettes	<i>Pas de filière</i>	CITEO	Paris (75)

**\* Option filière :**

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux
- Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières Matériaux et garanti à zéro par les Sociétés Agréées,
- Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le contrat.

**\* Option fédération :**

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les adhérents des Fédérations,
- Les Fédérations garantissent des prix de reprise positifs ou nuls,
- Prix différent selon les collectivités,
- Prix négocié entre la collectivité et son repreneur.

La fin du barème F de CITEO prévue initialement au 31/12/2022 a été prolongé d'un an car le cahier des charges du nouveau barème n'était pas finalisé.

Le nouveau barème G sera donc proposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 2.3.4 La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

#### 2.3.4.1 Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **1.307,01 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.



Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2021	2022	Evolution
Déchèteries	VALTOM	broyage et transport : ECOVERT-BOILON	<b>810,000</b>	<b>645,740</b>	-20,28%
Services municipaux			<b>83,200</b>	<b>62,780</b>	-24,54%
Particuliers		compostage : agriculteurs , PRAXY et BOILON	<b>100,975</b>	<b>161,890</b>	60,33%
Campings			<b>118,430</b>	<b>259,770</b>	119,34%
Professionnels			<b>48,660</b>	<b>106,590</b>	119,05%
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>			<b>1 161,265</b>	<b>1 236,770</b>	6,50%

#### 2.3.4.2 Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

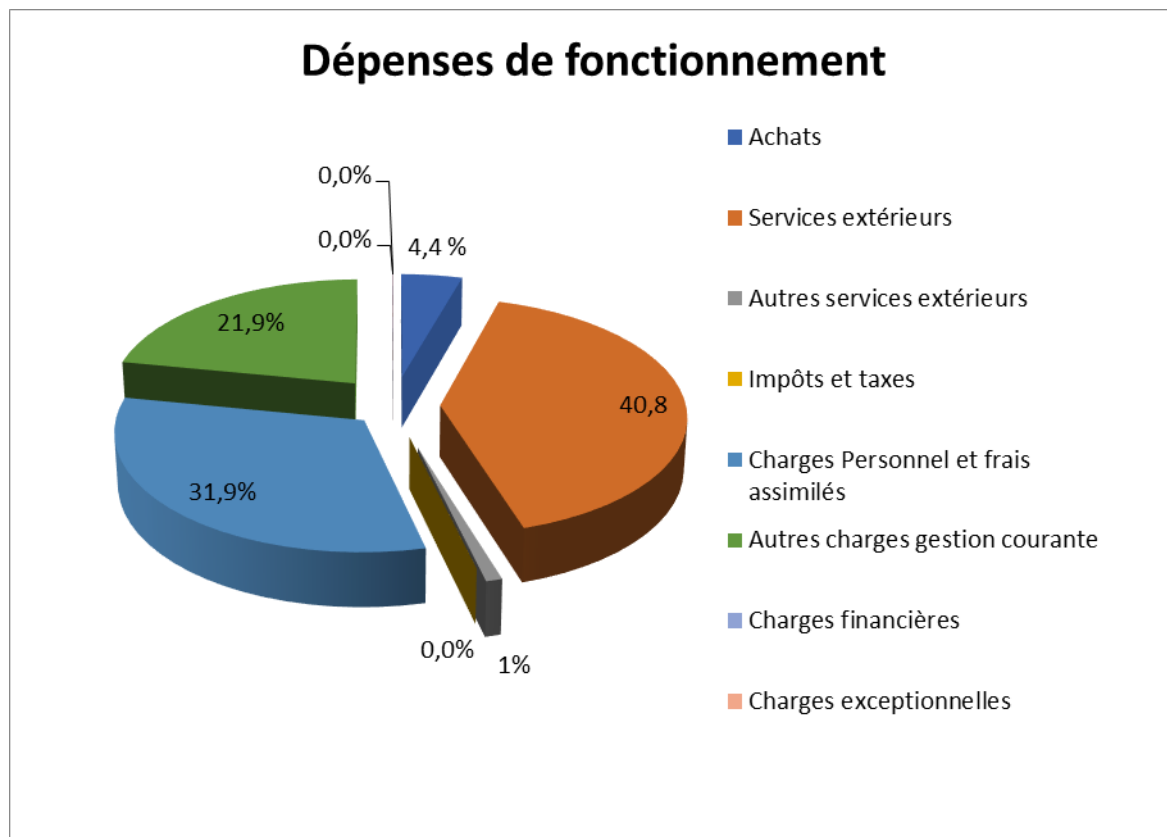
#### 2.3.5 II.4.3. La valorisation énergétique

Le SICTOM des Couzes valorise 40% de ces tonnages en valorisation énergétique, principalement les ordures ménagères.

## 3 INDICATEURS FINANCIERS

### 3.1 Dépenses de fonctionnement du service\*

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 : **4.955.741,33€**  
(hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Pour rappel, le SICTOM des Couzes est partiellement assujetti à la TVA.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

*Collecte des Points Propres - Ets PAPREC : 92.554,14 €*

*Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : 181.657,35 €*

*Collecte des déchets dangereux (DMS) : CHIMIREC : 6.778,61 €*

Utilisation des déchèteries hors SICTOM : **206.251,21 €**

Traitement des encombrants et ordures ménagères : **1.061.413,33 €**

Refus de tri : **148.882,26 €**

Les refus de tri sont les déchets non recyclables issus de la collecte sélective. Ces refus ont des coûts onéreux puisque les frais comprennent un double transport et un double traitement (déchets transportés au centre de tri, triés puis transportés jusqu'à VERNEA pour être incinérés).

Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

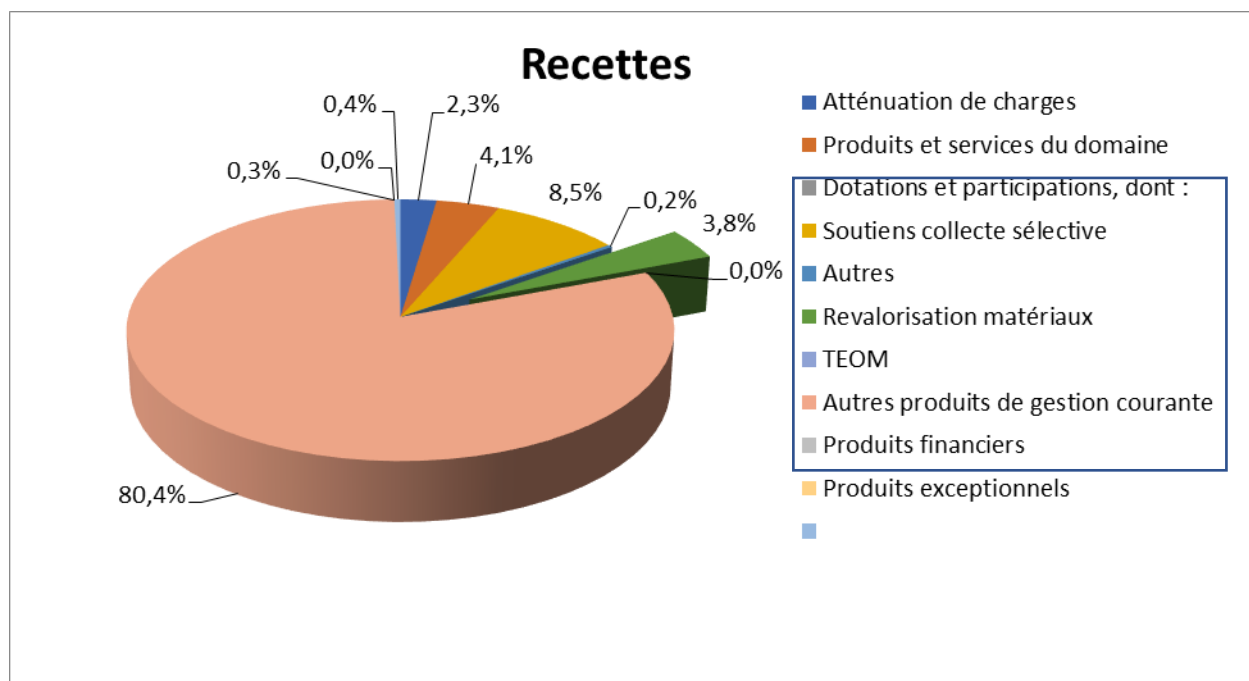
Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : **971.369,72 €**.

## 3.2 - Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2022 : **5.319.110,78 €** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :

### 3.2.1 Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :



**Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 385.081,56 €**

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM) : **84.765,15 €**

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : **294.257,65 €**

Vente des DEEE : **6.058,76 €**

**Aides versées par les Eco-organismes : 415.110,85 €**

CITEO (soutien à la tonne triée + com. ...) : **364.018,21 €**

Soutien papier (CITEO) : **25.552,33 €**

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3.760 €**

ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **1.769,80 €**

ECO MOBILIER (collecte) : **17.317,41 €**

Soutien REFASHION (vêtements) : **2.693,10 €**

Revalorisation de matériaux ferraille déchèteries (VALTOM) : **26.892,31€**

### 3.2.2 Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes et l'Agglo Pays d'Issoire qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM des Couzes.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuel ou de regroupement). Ce mode de calcul n'est pas appliqué à l'Agglo Pays d'Issoire, qui a opté pour un taux unique et non un taux à l'importance du service rendu à l'utilisateur.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

**TEOM globale collectée : 4.040.866,00 €**

### 3.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

↳ Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 16,50 € par passage pour les camionnettes et 27,50 € TTC pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

**Redevance collectée : 980,00 €**

↳ Redevance Campings :

**Redevance collectée : 70.250,00 €**

## 3.3 - Analyse des Coûts : matrice comptacoût

Le SICTOM des Couzes engage depuis 2016 une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permet de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

### 3.3.1 Coût moyen du service par habitant

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ; le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse coût aidé TTC €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme déchets verts, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,09	1,43	19,48	31,24	2,5	133,74
2018	80,9	0,23	21,21	32,2	1,51	136,05
2019	79,36	1,76	20,39	31,39	0,41	133,31
2020	82,51	1,60	15,14	32,81	-1,65	130,41
2021	84,43	1,11	22,62	35,53	1,11	144,80
<b>2022</b>	<b>85,23</b>	<b>1,56</b>	<b>10,81</b>	<b>37,03</b>	<b>1,28</b>	<b>135,91</b>

### 3.3.2 Contribution à l'habitant

Contribution = ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevance camping, facturation pros en déchèterie)

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse contribution €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme déchets verts, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,47	1,14	19,64	30,18	3,55	133,98
2018	79,26	1,13	19,53	30,11	3,53	133,56
2019	78,62	1,12	19,38	29,85	3,51	132,48
2020	82,31	1,18	20,33	31,26	3,68	138,76
2021	85,30	1,08	22,17	32,03	1,39	141,97
<b>2022</b>	<b>90,64</b>	<b>1,15</b>	<b>23,60</b>	<b>34,08</b>	<b>1,48</b>	<b>150,95</b>

### 3.3.3 Nature des charges principales en 2022

Postes de charges	En euros détaillés HT		
	2021	2022	Evolution 2022/2021
Charges fonctionnelles (structure + com)	222.402,00 €	277.139,00 €	25%
Charges de prévention	80.089,00 €	151.724,00 €	89%
Charges de pré collecte	97.655,00 €	71.589,00 €	-27%
Charge de collecte	1.475.668,00 €	1.732.124,00 €	17%
Charges de transport	303.499,00 €	266.828,00 €	-12%
Charges de traitement	1.023.203,00 €	1.018.059,00 €	-1%
Total des charges (hors traitement)	3.001.152,00 €	3.444.511,00 €	15%

### 3.3.4 Nature des produits principaux en 2022

Postes de produits	En euros détaillés HT		
	2021	2022	Evolution 2021/2020
<b>Produits industriels dont :</b>			
Ventes de matériaux	190.142,00 €	422.062,00 €	122%
Autres produits	5.875,00 €	6.076,00 €	3%
Soutiens Sociétés agréées	318.465,60 €	515.269,00 €	62%
<b>Aides dont :</b>			
Reprise des subventions d'investis.	7.979,00 €	7.979,00 €	0%
Subventions de fonctionnement (2021parts sociales, 2022)	6,00 €	24.725,00 €	411983%
Aides à l'emploi	0,00 €	0,00 €	0,00 %

## 4 LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

### 4.1 Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte des ordures ménagères	257,9	255,6	260,4	247,10	243,80	243,37	<b>236,32</b>
Collecte sélective en bacs jaunes	56,2	57,7	58,7	57,70	56,70	59,97	<b>62,15</b>
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	38,8	38,8	42,8	42,31	45,97	47,65	<b>47,01</b>
Collecte sélective en apport volontaire	5,8	5,6	4,8	4,6	4,21	4,13	<b>3,78</b>
Sous total				<b>104,61</b>	<b>106,88</b>	<b>111,75</b>	<b>112,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>358,7</b>	<b>357,7</b>	<b>366,7</b>	<b>351,71</b>	<b>350,68</b>	<b>355,12</b>	<b>349,26</b>
Taux de valorisation	28,10%	28,54%	28,99%	29,74%	30,48%	31,47%	<b>32,34%</b>

*Nb : 112,94 / 349,26 = 32,34 %*

Volumes en kg/hab./an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,6	0,6	0,2	0,4	0,4	0,6	0,9

### 4.2 - Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte en déchèterie (valorisé)	156,60	174,00	178,60	183,46	170,87	203,30	<b>170,19</b>
Collecte en déchèterie (non valorisé)	5,50	7,70	15,80	16,00	16,60	4,24	<b>4,24</b>
<b>TOTAL</b>	<b>162,10</b>	<b>181,70</b>	<b>194,40</b>	<b>199,46</b>	<b>187,47</b>	<b>207,54</b>	<b>174,43</b>
Taux de valorisation	96,61%	95,76%	91,87%	91,96%	91,15%	96,73%	<b>97,45%</b>

*Nb : 170,19 / 174,63 = 97,45 %*

### 4.3 - Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets valorisés	257,40	276,10	284,90	288,07	277,75	315,17	283,13
Déchets non valorisés	263,40	263,30	276,20	263,10	260,40	247,64	240,56
<b>TOTAL</b>	<b>520,80</b>	<b>539,40</b>	<b>561,10</b>	<b>551,17</b>	<b>538,15</b>	<b>562,81</b>	<b>523,69</b>
Taux de valorisation	<b>49,42%</b>	<b>51,19%</b>	<b>50,78%</b>	<b>52,23%</b>	<b>51,62%</b>	<b>55,74%</b>	<b>54,0%</b>

*Nb : 283,1/523,8 = 54,06%*

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Taux de valorisation 2021 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
<b>1%</b>	<b>9%</b>	<b>35%</b>	<b>6%</b>	<b>37%</b>	<b>12%</b>

Taux de valorisation 2022 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
<b>0%</b>	<b>10%</b>	<b>32%</b>	<b>6%</b>	<b>40%</b>	<b>12%</b>

## **5 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

### **5.1 Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

#### **5.1.1 VI.1.1. Optimisation du Tri**

L'optimisation du tri passe par :

- La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus, communications),
- La sensibilisation en porte à porte sur les nouvelles consignes du tri,
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes,
- La baisse du taux de refus (déchets non recyclables qui sont retrouvés dans les bacs jaunes).

#### **5.1.2 La Prévention des déchets**

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur à l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.

**Il est primordial de distinguer la prévention du tri** car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

#### **5.1.3 Le Programme de Prévention des déchets ménagers**

En réponse aux objectifs fixés par la loi Grenelle de l'Environnement, et notamment la loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 qui stipule la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets se sont développés.

**En 2015, un décret les rend obligatoire.** Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention qui s'est déroulé de 2013 à 2015.

Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

Un nouveau PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) va être mené pour la période 2024-2030. Celui-ci est en cours de construction.

#### **5.1.4 Le CODOEC**

En 2019, le SICTOM des Couzes signe un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) avec le VALTOM qui s'est achevé en 2021. En 2022, le SICTOM signe un CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire). Le SICTOM se fixe des objectifs sur 5 ans (plus une année de bilan) pour répondre aux différentes réglementations en place concernant la gestion des déchets.



**Une multitude d'indicateurs doivent être suivis selon les différentes réglementations en vigueur. Ils sont indiqués dans le tableau suivant :**

	Année de référence		Données SICTOM 2022	2026 Objectifs SICTOM		
		Valeur VALTO M		Valeur Collectivité		
Améliorer la valorisation matière des DMA (taux de valorisation matière)	2018	52.2 %	39,8% (222,8 kg/hab)	<b>53,8%</b> <b>(298,7 kg/hab)</b> <b>(+14%)</b>	<b>55 %</b> <b>***</b>	<b>307,7 kg/hab</b>
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation global)	2018	87 %			<b>92 %</b> <b>***</b>	
Réduire les DMA (taux de réduction. kg/hab.)	2015	542 kg/hab.	518,8 kg/hab.	<b>555 kg/hab</b> <b>(+6,9%)</b>	<b>- 8 % *</b>	<b>477,3 kg/hab</b>
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - (taux de réduction. kg/hab.)	2018	212 kg/hab.	260,4 kg/hab.	<b>236,3 kg/hab</b> <b>(- 9,25%)</b>	<b>- 37,5 %</b> <b>***</b>	<b>162,7 kg/hab</b>
Réduire les biodéchets dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	71 kg/hab.	41,7 kg/hab.	<b>48,4 kg/hab</b> <b>(+16,1%)</b>	<b>- 50 %</b> <b>***</b>	<b>32,6 kg/hab</b>
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	77 kg/hab.	117,2 kg/hab.	<b>93,8 kg/hab</b> <b>(-19,9%)</b>	<b>- 50 %</b> <b>***</b>	<b>58,6 kg/hab</b>
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	25 kg/hab.	39,1 kg/hab.	<b>22,0 kg/hab</b> <b>(-48,8%)</b>	<b>- 25 %</b> <b>***</b>	<b>29,3 kg/hab</b>
Réduire les encombrants (taux de réduction. kg/hab.)	2018	49,8 kg/hab.	46,6 kg/hab.	<b>47,4 kg/hab</b> <b>(+1,7%)</b>	<b>- 21 %</b> <b>***</b>	<b>36,8 kg/hab</b>
Réduire les RTCS (taux de RTCS dans la CS)	2018	12,7 kg/hab.	16,3 kg/hab. (25,7%)	<b>15,6 kg/hab</b> <b>(25,2%)</b> <b>(-0,5%)</b>	<b>19,5 %</b> <b>***</b>	<b>12,4 kg/hab</b>
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)	2018	52,7 kg/hab.	40,9 kg/hab.	<b>55,77 kg/hab</b> <b>(+36,4%)</b>	<b>- 12 %</b> <b>***</b>	<b>36,0 kg/hab</b>
Développer réemploi et réutilisation (% du tonnage des DMA)	/		0,06% (0,37 kg/hab)	<b>0,06%</b> <b>(0,34kg/hab)</b> <b>(+0%)</b>	<b>2.7 % *</b>	<b>15,1 kg/hab</b>
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchèteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/		0%	<b>0%</b>	<b>100 %</b> <b>**</b>	<b>100%</b>

### 5.1.5 Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Pour arriver à atteindre l'objectif de la loi LTECV de sortir les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024, le VALTOM a proposé dans un premier temps de diminuer de 50% les déchets alimentaires, en montant un plan d'actions adapté par collectivité, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Il préconise le développement du compostage pour tous.

Pour arriver à atteindre les objectifs, diverses actions seront menées :

Actions	Objectifs 2018-2024	Réalisé entre 2018 et 2021	Réalisé en 2022	Reste à réaliser sur 2 ans
Développer des sites en pied d'immeuble	30	3	1	26
Développer des sites en bourg/quartier	60	11	7	42
Développer des sites en établissement (campings, écoles, EHPAD, restaurants etc.)	140	30	6	104
Vente de composteurs individuels	1 853	754 (soit 189/an en moyenne)	140	959 (soit 479.5/an)

## 6 SYNTHÈSE ET PROJETS

### 6.1 Bilan des actions en 2022

#### PREVENTION :

Cibles	Actions	Tâches
Scolaires & Grand public	Sensibilisation au tri des déchets	Nombre d'interventions en école : 9 Nombre d'élèves sensibilisés : 282

Cibles	Actions	Tâches
Campings	Accompagnement dans le compostage	Accompagnement dans la réduction des déchets pour les structures qui accueillent du public, en leur permettant de détourner les déchets produits au sein de leur structure. 1 nouveau camping a rejoint l'accompagnement du SICTOM ( <i>Le Bois de Gravière à Besse</i> ). L'activité de compostage a été reprise sur 3 campings ( <i>Marais Les Fougères à Murol, L'Europe à Murol, Le Domaine du Lac à Aydat</i> ).




Cibles	Actions	Tâches
Etablissements	Accompagnement dans le compostage	1 composteur grande capacité supplémentaire installé à l'ESAT du Ceyran à St Sandoux.  Début du suivi du compostage au collège Pavin (Besse) mis en place avec Etablissements Témoins.



Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Compostage de quartier	7 nouveaux composteurs installés à Chambon sur Lac, Montaigut-le-Blanc, Neschers, Plauzat (2), Saint-Floret, Saint-Vincent




Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	<p>Sensibiliser les usagers au compostage</p> 	<p><b>140 composteurs</b> et bioseaux ont été distribués au total, soit la moitié moins par rapport à 2021.</p> <p>Pour rappel, dans le cadre du STGDO, 1853 composteurs doivent être distribués.</p> <p>Pour favoriser l'acquisition d'un composteur par les usagers, la gratuité de ceux-ci a été décidée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>22 stands d'informations</b> aux usagers, à la demande des communes : <i>Champeix, Montaigut-Le-Blanc, Besse, Aydat, Egliseneuve d'Entraigues, Saurier, Saint-Vincent, Chidrac, Picherande, Courgoul, Chanonat, Saint-Donat, Chadeleuf.</i></li> <li>- <b>4 stands de distribution de composteurs</b> : <i>Aydat, Chanonat et Saint-Diéry.</i></li> </ul>



Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Opération « Adopte une poule »	Suite au succès rencontré en 2021, l'opération « Adopte une poule », a été relancée. 140 familles participantes et 280 poules distribuées. 3 journées de distribution sur 5 sites : <i>Saint-Victor-La-Rivière, Saint-Diéry, Chidrac, Saint-Sandoux et Saint-Saturin</i>



Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire 	<b>Tonnage détourné en 2022 grâce au partenariat :</b> <b>Environ 9,2T</b> <i>(1,9 tonnes de plus par rapport à 2021)</i>  <b>Coût du partenariat en 2022 : 1200 €</b> <b>Economie réalisée sur le traitement : 920 €</b> <b>Economie réalisée sur le transport : 460 €</b>

## COMMUNICATION :

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles pour bulletins municipaux	Article sur les actions du SICTOM des Couzes : toutes les communes

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers La Montagne	01/02/2022 : Inauguration du composteur de Montaigut-Le-Blanc 04/04/2022 : Inauguration du composteur de Saint-Floret 04/05/2022 : Inauguration du composteur de Saint-Vincent 07/05/2022 : Communication « Adopte 2 poules » 16/09/2022 : Déploiement des colonnes 26/11/2022 : Inauguration du composteur de Neschers

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers Le Summer HEBDO	04/02/2022 : Inauguration de composteurs à Plauzat 11/02/2022 : Pause-café au composteur de Montaigut-Le-Blanc 18/03/2022 : Travaux de la déchèterie de Montaigut-Le-Blanc 08/04/2022 : Stand au marché de Champeix 15/04/2022 : Distribution de composteurs 22/04/2022 : Programme de la Cité des Jardins de Champeix 29/04/2022 : Bilan de « Tous au compost » 06/05/2022 : Cité des Jardins de Champeix 20/05/2022 : Inauguration du composteur de Chambon-sur-Lac 29/07/2022 : Marché nocturne de Champeix 05/08/2022 : Collecte d'amiante 09/09/2022 : Travaux en déchèterie 23/09/2022 : Présentation des colonnes de tri 30/09/2022 : Installation des colonnes à Saint-Donat 07/10/2022 : Campagne de lavage des bacs 21/10/2022 : Traitement des déchets & recrutement VTA 04/11/2022 : Brûlage des déchets verts 11/11/2022 : Adopte 2 poules 02/12/2022 : DuoDay 09/12/2022 : Distribution de sacs de tri 16/12/2022 : Distribution de poules 30/12/2022 : Inauguration de composteur à Montaigut-Le-Blanc

## ❑ Sictom des Couzes

### Une nouvelle commune est touchée par le virus du compostage : Plauzat !

Ce virus-là est le bienvenu car il reproduit ce qui se passe dans la nature avec la formation de l'humus !

#### Inauguration des sites

L'inauguration des deux nouveaux sites de compostage (un vers l'école et le deuxième dans un lotissement) s'est déroulée vendredi dernier, en présence de Roger Jean Meallet, président du Sictom des Couzes, conseiller régional et maire de Champeix, de Florence Lhermet, vice-présidente et adjointe au maire de Saint-Amant-Tallende, de Jean Desvignes, maire de Plauzat, de Jean-Marie Tournadre, 4<sup>e</sup> vice-président et adjoint au maire de Plauzat, ainsi que de nombreux élus et des nouveaux utilisateurs de ces composts.

Après les discours d'usage, Garance Rugraff, du service prévention, épaulée par un travailleur d'un Esat, en a expliqué le fonctionnement.

#### Actions phares du Sictom

Une des actions phares du Sictom des Couzes, pour réduire les déchets, consiste donc à installer des composteurs partagés dans le but de répondre à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) avec pour objectif de diminuer de 50 % la



Inauguration du composteur sur le parking de l'école (masque enlevé pour la photo).  
Photos - Annick D'Hier



Inauguration du composteur sur le parking du lotissement chemin de Régery.

part de déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024.

Donc, nouvelle pratique qui sensibilise de plus en plus de personnes qui prennent part

à ce compostage. Certains peuvent préférer un composteur individuel de jardin, le Sictom propose différents modèles à des prix préférentiels.

Les composts nécessitent un apport en broyat (taille des branchages) et pour ce faire, le Sictom réfléchit à l'installation d'aires de broyage sur les communes où il viendrait broyer avec son broyeur.

Dans le même état d'es-

prit, il y a eu l'an passé la distribution de poules avec le programme « Adopte une poule », qui va d'ailleurs être reconduit cette année.

Rens. se connecter à <https://www.valtom63.fr/composteur/> – vous pouvez appeler le 04 73 96 77 75 ou bien envoyer un mail à [sictomdescouzes.prevention@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.prevention@orange.fr).

Annick D'HIER (CLP)

## ❑ Montaigut-le-Blanc

• **Entretien des chemins :** la réparation de la pente la plus raide du chemin de Chazoux, qui se détériore

d'Agglo Pays d'Issoire, parfois secondée par les employés municipaux.

• **Une future déchetterie pour Montaigut :** la déchetterie de Montaigut va fermer mi-avril pour trois mois de chantier de réhabilitation, à l'initiative du Sictom des Couzes.

Le projet sera présenté lors d'une réunion publique d'information, le mardi 22 mars à 20 h à la salle des fêtes.

Une déchetterie voisine sera bientôt choisie pour accueillir les usagers habituels de celle de Montaigut-le-Blanc pendant la durée des travaux.



## Montaigut-le-Blanc

### « Café compost », une belle initiative !



Pause-café pour parler compostage

Photo : Arnick D'Her

Coralie (élu municipal), Hélène et Marilyne, les trois « référentes compostage » (les « miss compost » comme elles disent), ont eu la bonne idée d'organiser, samedi dernier, un « café compost » directement sur le parking du composteur (route des Moulins, derrière le stade) pour informer les personnes non inscrites qui pouvaient être intéressées, pour faire connaissance avec les utilisateurs et envisager des animations en lien avec le sujet du compostage en fonction des envies et

suggestions le tout agrémenté de café, jus de fruit et viennoiseries... Garance Rugraff, du service Prévention du Sictom des Couzes, était présente pour répondre aux questions techniques sur le fonctionnement des composteurs. On remarque que le compostage collectif est déjà un succès puisqu'en seulement deux mois, avec une moyenne de vingt familles inscrites, les composteurs sont remplis aux trois-quarts pour ce qui est de Montaigut, une cellule pleine à Montaigut !

## Sictom des Couzes

### Distribution des composteurs individuels sur le marché

Vendredi dernier, l'équipe du Sictom des Couzes était présente sur le marché de Champeix, afin de distribuer les composteurs individuels qui avaient été précommandés, et de renseigner le public sur le compostage, le fonctionnement d'un composteur, et le jardinage au naturel.

M. Roger Jean Meallet, maire de Champeix, conseiller régional et président du Sictom des Couzes, était présent, accompagné de Florence Lhermet, vice-présidente.

Plusieurs personnes se sont arrêtées sur le stand pour bé-

néficier des conseils des intervenants.

Pour en savoir plus ou pour commander un composteur, vous pouvez vous rendre sur le site Internet : <https://sictomdescouzes.fr/> ou appeler le 04 73 96 77 75.

Le Sictom viendra de nouveau à Champeix dimanche 1<sup>er</sup> mai, à l'occasion du marché aux plantes, dans le cadre du week-end « Cité des jardins ». L'équipe tiendra un stand sur la place du Prê, de 9 h à 17 h. Le programme de ce week-end sera communiqué prochainement.

## Sictom des Couzes

### Bilan de la quinzaine « Tous au compost »

L'opération « Tous au compost » est déjà terminée. Du 26 mars au 10 avril, les acteurs du compostage se sont mobilisés pour proposer des animations partout en France. Le Sictom a proposé 10 événements sur son territoire : distributions de compost et broyat, inauguration de sites de compostage et « Parlons compost » sur les marchés.

La météo n'a pas été au rendez-vous, deux animations ont été annulées pour cause de neige et vent violent. Malgré tout ce sont près de 80 personnes qui ont pu être sensibilisées ! Le Sictom reste actif le reste de l'année, alors restez connectés !

Contact : [compostage.sictomdescouzes@gmail.com](mailto:compostage.sictomdescouzes@gmail.com).  
Tél. 04 73 96 77 75.

## Sictom des Couzes

### Collecte d'amiante à St-Diéry

Une collecte d'amiante gratuite réservée aux particuliers est organisée sur le site du Sictom des Couzes, à Saint-Diéry, une fois par trimestre. La dernière a eu lieu le 28 juin dernier, permettant à 25 particuliers de bénéficier de ce service ; 2,7 tonnes ont ainsi été collectées.

Mais que devient cet amian-

te une fois collecté ? Il est transporté et évacué sur un site de stockage où il sera enfoui.

Pour rappel, l'amiante est un déchet dangereux, il faut le manipuler avec précaution.

Une prochaine collecte aura lieu le 27 septembre, et seulement sur inscription et prise de rendez-vous en téléphonant au 04 73 96 77 75.

## Sictom des Couzes - Les déchèteries se modernisent

Le Sictom des Couzes a lancé un projet de réhabilitation de ses déchèteries.

De nouveaux aménagements vont être effectués afin d'assurer et développer un service optimisé et adapté pour la collecte des déchets sur le territoire.

Les travaux commenceront d'abord à la déchèterie de Montaigut-le-Blanc qui sera fermée pendant trois mois à compter du 12 septembre. Le projet, qui a été présenté lors d'une réunion publique à Montaigut le 22 mars, comprend :

- la mise aux normes de l'accessibilité aux bennes pour le public avec l'installation de dispositifs anti chute et d'une signalétique adaptée.
- Des travaux de sécurisation du site avec, notamment, le réaménagement des voies de circulation pour séparer les flux automobiles d'entrée et de sortie et la création d'un accès réservé aux camions d'enlèvement des bennes.
- La création d'un espace pour le réemploi.
- Le déplacement et la protection des locaux de

stockage des déchets électriques, des déchets dangereux et des colonnes à huile.

- Le remplacement du dispositif de débordage.

- Le renouvellement de la clôture ainsi que l'installation d'un système de vidéosurveillance.

- La plantation de végétaux autour du site pour une meilleure intégration paysagère. Durant toute la durée des travaux de la déchèterie de Montaigut-le-Blanc, les usagers devront se rendre à la déchèterie de Besse. Exceptionnellement, les habitants des communes de l'Agglo Pays d'Issoire ainsi que ceux de Saint-Sandoux et d'Olloux pourront se rendre à la déchèterie d'Issoire.

Une fois les travaux réalisés à Montaigut, ce sera au tour de la déchèterie de Besse de bénéficier d'une réhabilitation. La date des travaux n'est pas encore arrêtée et dépendra de la bonne avancée du premier chantier.

Le montant global des travaux est estimé à 900 000 €.

## Sictom des Couzes

### Inauguration d'un nouveau composteur



L'inauguration du composteur.

Photo : Arnick D'Her

Le lundi 9 mai, c'était au tour de la commune de Chambon-sur-Lac d'inaugurer son composteur, qui a trouvé place aux abords de la mairie.

Étaient présents : Roger Jean Meallet, président du Sictom, maire de Champeix et conseiller régional, Florence Lhermet, vice-présidente du Sictom, adjointe à Saint-Amant-Tallende, Amélie Pancrazio, 1<sup>re</sup> adjointe au Chambon, quelques personnes qui se sont portées volontaires pour bénéficier de ce dispositif et Garance Rugraff, du service prévention du Sic-

tom, qui a donné toutes les explications nécessaires au bon fonctionnement du composteur.

A signaler que le Sictom des Couzes sera présent sur le « Micro Festival Mobile » de Saurier, le 28 mai de 10 h à 22 h, organisé par la Ressourcerie du Pays d'Issoire, qui se délocalise pour son premier microfestival !

Toute la journée, des balades faune et flore, des stands d'info sur la transition écologique, des ateliers DIY, des concerts, des expositions. Buvette et food-truck.

## Sictom des Couzes - La campagne de lavage des bacs est lancée



Lavage des bacs de regroupement jaunes.

Après les bacs ordures ménagères en mai dernier, c'est au tour des bacs jaunes de se refaire une beauté. Une laveuse a été louée et une équipe dédiée a été missionnée.

Les bacs sont lavés et désinfectés une fois par an afin de garantir un bon fonctionnement et leur propreté. Seuls les bacs de regroupement sont concernés. La campagne est prévue sur un mois.

## Sictom des Couzes - Comment fonctionne le traitement de vos déchets



Site du Sictom à Saint-Diéry - © Sictom.

Vous connaissez le Sictom des Couzes, qui couvre pas moins de 47 communes, soit plus de 27 000 habitants, mais connaissez-vous vraiment son fonctionnement pour le traitement des déchets ?

Le Sictom des Couzes a été créé en 1982 pour collecter quotidiennement les déchets ménagers.

Auparavant enfouis sur le site de stockage à Saint-Diéry, les déchets collectés dans les bacs ordures ménagères sont acheminés depuis 2014 sur le pôle de valorisation Vernéa à Clermont-Ferrand qui traite 230 000 tonnes de déchets, essentiellement par incinération.

Les autres déchets, collectés dans les bacs jaunes de tri sélectif, sont dirigés au centre de tri Paprec à Clermont-Ferrand. Une fois triés

par grande famille de déchets, ils sont stockés en balles pour être expédiés dans les différentes filières de recyclage.

Mais il existe une étape avant de diriger ces déchets sur les pôles de valorisation, le quai de transfert.

Cette installation sur le site à Saint-Diéry est la propriété du Valtom. Elle permet de regrouper les déchets collectés par les camions poubelle et de les compacter dans des gros porteurs afin de les acheminer jusqu'aux lieux de traitement, et ce pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques : diminution du nombre de véhicules sur les routes, diminution de l'impact sur l'environnement, diminution de dépenses d'énergie et de rejets de CO<sub>2</sub>, et diminution du coût financier sur le transport.

### Sictom des Couzes

**Distribution des sacs de tri.** Le Sictom des Couzes organise une distribution de sacs de tri sélectif depuis le mardi 29 novembre et ce jusqu'au vendredi 23 décembre dans les hameaux où les colonnes de tri sont déployées. Les agents passeront les soirs de semaine ou le samedi matin. Cette distribution est entièrement gratuite, en aucun cas de l'argent ne sera demandé aux habitants lors de celle-ci.

## Sictom des Couzes - De nouvelles colonnes de tri



Colonne installée à Saulzet-le-Froid.

Dix-sept nouvelles colonnes d'emballages (tri sélectif) sont arrivées et complètent les 23 mises en place en août, ainsi que sept colonnes de verre, soit 11 avec celles déjà installées.

Les communes concernées par le déploiement de la semaine dernière sont Chambon-sur-Lac, Saint-Donat, Saulzet-le-Froid, Espinhal, Égliseneuve-d'Entraigues, Le Verret-Sainte-Marguerite et Saint-Floret.

Pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site Internet du Sictom des Couzes : [www.sictomdescouzes.fr](http://www.sictomdescouzes.fr).

Informations sur le brûlage des déchets à l'adresse [https://www.valtom63.fr/.../non-au-brulage-des-dechets...](https://www.valtom63.fr/.../non-au-brulage-des-dechets.../).

Le Sictom des Couzes a mis en place un dispositif d'aide à l'achat mutualisé de broyeur de branches.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet suivant : <https://sictomdescouzes.fr/accueil/broyeur/>.

## Sictom des Couzes - Opération « Adopte deux poules »



Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, le Sictom des Couzes lance une distribution de poules.

Une poule peut manger entre 120 et 150 kg de restes de repas et d'épluchures par an, soit la production d'un foyer de quatre personnes. Grâce à ce « traitement » gratuit, les déchets ne sont plus transportés ni incinérés, mais valorisés sur place, et en échange vous avez de bons œufs frais !

Si vous souhaitez recevoir deux poules gratuitement, vous devez transmettre au Sictom votre numéro de téléphone, un justificatif de domicile et le contrat d'adoption de poules signé.

Les inscriptions pour participer à ce projet sont ouvertes jusqu'au 18 novembre en téléphonant au 06.74.82.20.12.

Plus d'infos : <https://sictomdescouzes.fr/2022/11/02/derniere-distribution-de-poules-2022/>.

## Sictom des Couzes - Opération « J'adopte une poule »



L'équipe du Sictom en distribution - © Annick D'Hier.

Toutes les poules ont trouvé un foyer pour l'année 2022 ! Les dernières distributions se sont déroulées le 26 novembre à Saint-Saturnin et Saint-Dièry, en présence de Roger Jean Meallet, le président du Sictom des Couzes et de

Florence Lhermet, vice-présidente. L'engagement pour cette opération conforte le Sictom dans le choix de cette action qui grâce aux 280 poules distribuées cette année, évitera près de 40 tonnes de biodéchets.

## Sictom des Couzes - DuoDay à l'Esat du Ceyran

Pour la seconde fois, le Sictom des Couzes a participé au DuoDay en partenariat avec l'Esat du Ceyran. Il s'agit d'une journée nationale pour partager son quotidien avec une personne en situation de handicap, concept piloté chaque année par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées afin d'agir concrètement pour l'inclusion par l'emploi.

Le DuoDay c'est accueillir, à l'occasion d'une journée, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Cette journée permet de se rencontrer, de créer des vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Le Sictom a eu le plaisir d'accueillir à nouveau Stéphane sur les suivis de sites de compostage. Cette journée lui a permis de mettre en pratique ce qu'il avait appris l'année d'avant et



Stéphane à l'œuvre - © Sictom.

d'apprendre davantage sur le métier de guide composteur. Il a pu également participer à la conception d'une animation sur la création des éponges Tawashi.

## Sictom des Couzes - Un nouveau composteur à Saint-Julien



Inauguration du composteur de Saint-Julien - © Annick D'Hier.

Après un premier composteur installé à l'entrée de Montaigut-le-Blanc et devant son grand succès, un deuxième vient d'être installé à l'entrée ouest de Saint-Julien. Il a été inauguré la semaine passée en présence de Roger Jean Meallet, président du Sictom des Couzes, maire de Champeix et conseiller régional, de Florence Lhermet, vice-présidente du Sictom, adjointe à Saint-Amant-Talende, de Julien Guillaume, maire de Montaigut-le-Blanc, Maurice Levat, adjoint, Marie-Lyne Namyst, Hélène Guicquero et Christelle Minier, référentes compost, et Matthieu Caradec, responsable du service prévention au Sictom.

Une des actions phares du Sictom des Couzes pour réduire les déchets consiste donc à installer des composteurs partagés dans le but de répondre à la Loi de transition énergétique

pour une croissance verte (LTECV) avec pour objectif de diminuer de 50 % la part de déchets alimentaires de la poubelle des ordures ménagères d'ici 2024.

Donc une nouvelle pratique qui sensibilise de plus en plus de personnes qui prennent part à ce compostage.

Certains peuvent préférer un composteur individuel de jardin, le Sictom propose différents modèles à des prix préférentiels.

Le compost nécessite un apport en broyat (taille des branchages) et pour ce faire le Sictom est en train de penser à l'installation d'aires de broyage sur les communes où il viendrait broyer avec son broyeur.

Pour tout renseignement : <https://www.valtom63.fr/composteur/>, 04.73.96.77.75, ou bien par mail à [sictomdescouzes.prevention@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.prevention@orange.fr).